



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Mercredi 9 novembre 2022

Recensement de la population 2023 : la Mairie de Toulouse recrute des agents recenseurs et de délégués recenseurs

Conseil municipal du 9 novembre

Les opérations de la collecte du Recensement de la Population sont à la charge des communes et concernent chaque année 8 % des logements. La Mairie de Toulouse doit ainsi recenser en janvier et février 2023 environ 25 000 logements.

Pour ce faire, une opération de recrutement d'agents recenseurs parmi le personnel titulaire et contractuel va être mise en place.

Les agents recenseurs, placés sous l'autorité de 10 délégués, auront pour mission de déposer les documents auprès des ménages et de collecter les formulaires s'ils ne sont pas remplis sur Internet. Cette mission s'effectue en plus et en dehors des heures de travail dans leur service.

Les agents recenseurs, municipaux ou métropolitains, titulaires ou contractuels, à temps complet ou non complet et prioritairement de catégorie C, pourront candidater en interne.

Les agents sélectionnés bénéficieront de la formation obligatoire dispensée par l'INSEE et la commune, nécessaire au bon déroulement des opérations.

La rémunération perçue au titre de ces opérations sera calculée en fonction du nombre d'individus et de logements recensés, assortie d'un coefficient de majoration allant de 1 à 1,3, appliqué selon la dispersion des adresses à enquêter par les agents recenseurs, et d'une indemnité fixée par le délégué recenseur en fonction de la qualité du service rendu, dont le montant pourra varier entre 0 et 600 € bruts.

Les agents qui auront recueilli plus de 75 % des feuillets en Quartier Prioritaire de la Ville se verront attribuer une indemnité fixée à 70 € bruts.

Les délégués recenseurs seront, quant à eux, recrutés en externe de la collectivité, en contrats à durée déterminée et auront pour mission générale d'assurer le bon déroulement de la collecte, d'effectuer l'encadrement des agents recenseurs et de réaliser les opérations qualité de post-collecte.

Service de presse
Hôtel de Ville, place du Capitole
31000 Toulouse
tel. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr
Espace presse en ligne

Suivez toutes les
informations du service de
presse sur le fil Twitter
[@PresseToulouse](https://twitter.com/PresseToulouse)

